

Évaluation : rapport annuel

1. À sa cent quarante-troisième session, en 2018, le Conseil exécutif a approuvé la politique d'évaluation modifiée de l'OMS¹ en vertu de laquelle le Secrétariat est tenu de lui soumettre un rapport de situation annuel sur la mise en œuvre des activités d'évaluation. Le présent rapport annuel i) fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS, notamment du plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour la période 2020-2021 ;² et ii) expose comment les évaluations influent sur l'élaboration des politiques et la prise des décisions.

PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LE SECRÉTARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE L'OMS

Renforcer la capacité du Secrétariat à exécuter la fonction d'évaluation institutionnelle³

2. Le Bureau de l'évaluation continue d'appliquer le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS⁴ présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion en janvier 2015.⁵ Le cadre distingue six grands domaines d'action : i) création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance ; ii) capacité et ressources pour l'évaluation ; iii) plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; iv) suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation et réponse de la direction ; v) apprentissage institutionnel ; et vi) communication sur le travail d'évaluation.

3. Concernant la création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance, le Bureau de l'évaluation, qui est indépendant, participe activement aux évaluations institutionnelles tout en apportant un soutien appuyé aux évaluations décentralisées. S'agissant de la capacité et des ressources pour l'évaluation, les évaluations institutionnelles et décentralisées sont soutenues par des experts externes, dont certains sont inscrits sur une liste d'experts de l'évaluation préqualifiés ; et la participation des points focaux du Réseau mondial d'évaluation (régionaux ou liés aux groupes organiques) aux évaluations institutionnelles et décentralisées en cours renforce la coordination des activités d'évaluation

¹ Décision EB143(9) (2018).

² Document EB146/38, annexe, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session ; voir aussi le document EB146/2020/REC/2, procès-verbaux de la troisième réunion, section 3 (en anglais seulement).

³ Les évaluations institutionnelles ou centralisées sont conduites par le Bureau OMS de l'évaluation ou réalisées à sa demande.

⁴ A framework for strengthening evaluation and organizational learning in WHO. Genève, Organisation mondiale de la Santé (http://who.int/about/who_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1, consulté le 15 mars 2021).

⁵ Document EB136/38, dont le Conseil exécutif a pris note à sa cent trente-sixième session ; voir aussi le document EB136/2015/REC/2, procès-verbaux de la quatorzième séance, section 4 (en anglais seulement).

aux trois niveaux de l'Organisation. L'étude en cours portant sur l'excellence des fonctions de responsabilisation et d'intégrité institutionnelle devrait fournir des orientations supplémentaires sur le budget et les ressources à allouer au Bureau de l'évaluation.

4. S'agissant du plan de travail, de la portée et des modalités de l'évaluation, le plan de travail pour 2020-2021, qui recouvre à la fois les évaluations institutionnelles et les évaluations décentralisées planifiées, a été présenté à la haute administration, débattu au sein du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, puis examiné et approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session.¹

5. Concernant les domaines d'action relatifs, d'une part, aux recommandations issues de l'évaluation et à la réponse de la direction et, d'autre part, à l'apprentissage institutionnel, les conclusions et les recommandations des évaluations achevées, qu'elles soient institutionnelles ou décentralisées, font l'objet d'un suivi régulier² pour améliorer les performances et servir de base aux principaux processus de prise de décisions et de planification. Compte tenu de l'importance de ces domaines, un Conseiller principal pour l'apprentissage institutionnel a été nommé en juillet 2020 pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et renforcer l'apprentissage institutionnel. On trouvera aux paragraphes 37 à 44 ci-dessous des exemples concrets montrant comment les évaluations influent sur l'élaboration des politiques et la prise des décisions.

6. S'agissant de la communication sur le travail d'évaluation, la page Web du Bureau de l'évaluation³ est régulièrement mise à jour et présente les rapports d'évaluation et les réponses de la direction dès qu'ils sont disponibles. Sa présentation est actuellement revue pour la rendre plus conviviale. En outre, un bulletin d'information, *Evaluation matters*, est publié régulièrement. De plus, le Bureau de l'évaluation informe les États Membres et les parties prenantes internes des évaluations terminées ou en cours. Il organise également des webinaires à l'intention des points focaux régionaux ou liés aux groupes organiques du Réseau mondial d'évaluation afin de diffuser les conclusions des évaluations institutionnelles. Des séances d'information sur la fonction d'évaluation sont aussi organisées fréquemment, notamment des cours destinés aux nouveaux membres de l'équipe de direction, aux chefs de bureaux de pays de l'OMS et aux autres membres du personnel.

7. Le Bureau de l'évaluation contribue actuellement à six examens menés par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies sur les sujets suivants : i) appui du système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ; ii) politiques, mesures, mécanismes et pratiques visant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale dans le système des Nations Unies ; iii) politiques et pratiques visant à assurer la continuité des opérations dans les entités des Nations Unies ; iv) gestion des partenaires d'exécution dans les entités des Nations Unies ; v) mécanismes internes de recours préalable à la saisine du tribunal à la disposition des fonctionnaires des entités des Nations Unies ; et vi) dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies.

8. Le rapport du Directeur général, présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa trente-quatrième réunion en mai 2021, sur les rapports du Corps

¹ Document EB146/38, annexe, approuvé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session ; voir aussi le document EB146/2020/REC/2, procès-verbaux de la troisième séance, section 3 (en anglais seulement).

² A report on corporate and decentralized evaluations: findings, recommendations, actions and learning, mai 2021. Disponible en anglais seulement sur la page Web du Bureau OMS de l'évaluation.

³ La page Web du Bureau de l'évaluation est disponible à l'adresse <http://www.who.int/evaluation>, consultée le 15 mars 2021 (en anglais seulement).

commun d'inspection¹ fournit de plus amples détails sur la mise en œuvre des recommandations liées aux examens du Corps commun d'inspection publiées d'octobre 2019 à septembre 2020.

9. L'OMS est un membre actif du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et participe régulièrement aux réunions des chefs des équipes d'évaluation et des différents groupes de travail de cette entité (en particulier les groupes de travail sur les droits humains et l'égalité des sexes, les objectifs de développement durable, l'évaluation des politiques et les groupes d'intérêts sur l'évaluation de l'action humanitaire et l'évaluation décentralisée). L'Organisation continue également de participer aux travaux du Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle,² dont la mission est de promouvoir la responsabilisation collective à l'égard des résultats des opérations humanitaires en veillant à ce que les enseignements tirés des évaluations de l'action humanitaire soient mis en application, et en collaborant aux évaluations interinstitutionnelles demandées par le Comité permanent interinstitutions dont elle est membre.

10. Au-delà de son plan de travail principal, centré sur l'évaluation des activités de l'OMS, le Bureau de l'évaluation collabore également avec les services de l'évaluation d'autres entités, participant à ce titre à des évaluations conjointes dans des domaines d'intérêt stratégique et technique commun. En plus de contribuer à la fois à la responsabilisation et à l'apprentissage stratégique, dans l'ensemble du système, ces évaluations illustrent comment l'OMS s'efforce, chaque fois que l'occasion se présente, de s'acquitter de ses engagements avec un bon rapport coût/efficacité en intervenant à l'échelle du système tout entier. Voici des exemples de la contribution active du Bureau de l'évaluation aux évaluations conjointes effectuées en 2020 :

- a) le Bureau a fait partie du groupe de gestion de l'évaluation interinstitutionnelle de l'action humanitaire lors de l'intervention face au cyclone Idai au Mozambique, auquel il a apporté un soutien financier et dont le rapport a été remis en juillet 2020 ;³ et
- b) le Bureau a dirigé un groupe de 12 membres, composé des responsables de l'évaluation (ou de leurs représentants désignés) des institutions signataires du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, chargé de participer à une étude conjointe d'évaluabilité du Plan d'action mondial, dont le rapport a été remis en juillet 2020.⁴ (Voir également les paragraphes 32 à 36 ci-dessous).

11. Pour faire suite à la résolution WHA73.1 (2020), le Directeur général a créé en juillet 2020 le Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie. Le Bureau de l'évaluation a soutenu cette démarche en assurant, dans un premier temps, le secrétariat intérimaire du Groupe.

¹ Document EBPBAC34/5.

² Le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle est présidé par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et composé des directeurs de l'évaluation de la FAO, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du HCR, de l'OMS, du PAM et de l'UNICEF ; le réseau d'apprentissage actif pour la responsabilisation et l'efficacité dans le domaine de l'aide humanitaire (ALNAP), le Conseil international des agences bénévoles et l'UNFPA ont le statut d'observateurs.

³ Inter-Agency Humanitarian Evaluation of the Response to Cyclone Idai in Mozambique. IAHE Steering Group, 2020 (https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/iahe-mozambique-final-report.pdf?sfvrsn=8a00875f_2, consulté le 16 mars 2021).

⁴ Joint Evaluability Assessment of the Global Action Plan for Healthy Lives and Well-being for All. IOD PARC for JEA Steering Group, 2020 (https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/sdg-gap-jea---final-report-23-july-2020.pdf?sfvrsn=158d226b_0, consulté le 16 mars 2021).

12. À la reprise de sa cent quarante-septième session en novembre 2020, le Conseil exécutif, suivant les orientations de son Comité du programme, du budget et de l'administration, a proposé d'inclure une évaluation de la riposte de l'OMS à la pandémie de COVID-19 dans le plan de travail pour l'évaluation 2021, tout en veillant à ce que cette évaluation ne fasse pas double emploi avec les travaux en cours à cet égard.¹ Le Bureau de l'évaluation attendra donc de connaître l'issue des travaux : i) du Groupe indépendant sur la préparation et la riposte à la pandémie ; ii) du Comité d'examen du Règlement sanitaire international ; et iii) du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire ; et les orientations qui en résulteront, avant de procéder à une évaluation en 2021. Dans l'intervalle, le Bureau collabore activement avec d'autres institutions à l'évaluation de la riposte à la COVID-19 dans son ensemble :

- a) il participe à l'évaluation du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19, que le Bureau de l'évaluation assure avec la Fondation pour les Nations Unies, le principal partenaire fiduciaire de cet énorme effort de mobilisation de ressources en faveur de la riposte à la COVID-19 ;
- b) il participe à l'évaluation, à l'échelle du système, du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la riposte à la COVID-19 et le relèvement, qui est dirigée par le Cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, avec le soutien du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ;
- c) il participe à l'évaluation de la riposte interinstitutionnelle à la COVID-19, demandée par le Comité permanent interinstitutions et coordonnée par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, dont est également chargé le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle, en s'intéressant principalement aux questions de coordination interinstitutionnelle des mesures sanitaires et socioéconomiques prises face à la COVID-19 ; et
- d) il participe à la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19, dirigée par l'OCDE, dont le but est de favoriser l'échange d'informations et la coordination entre ses membres (entités des Nations Unies, donateurs bilatéraux et multilatéraux, organisations non gouvernementales et autres) pour leurs travaux d'évaluation liés à la COVID-19 pour éviter autant que possible les doubles emplois et tirer le meilleur parti de la complémentarité des efforts.

13. Le Bureau de l'évaluation est également représenté au sein du Groupe de référence pour l'évaluation chargé de la synthèse des évaluations de l'ODD 6 (Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable) dans le système des Nations Unies, dirigé par le Bureau de l'évaluation de l'UNICEF et dont le but est de rendre disponibles des données d'évaluation de l'ODD 6 à des fins d'apprentissage et pour la prise de décisions et de contribuer au corpus de connaissances sur les progrès accomplis vers les cibles de l'ODD 6.

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION ET AUTRES TRAVAUX EN COURS

14. Le plan de travail approuvé pour l'évaluation pendant la période 2020-2021 constitue la base des activités d'évaluation en cours. L'annexe au présent rapport fait le point de la situation en mars 2021

¹ Document EB147/2, paragraphe 32 ; voir aussi le document EB147/2020/REC/2, procès-verbaux provisoires de la première séance (reprise de la session), section 4 (en anglais seulement).

pour ce qui est des évaluations institutionnelles et décentralisées figurant dans le plan de travail pour l'évaluation pendant la période 2020-2021 ainsi que des autres évaluations institutionnelles ponctuelles que le Bureau de l'évaluation a été prié de mener au cours de l'exercice.

Évaluations institutionnelles

15. Deux évaluations institutionnelles qui avaient déjà commencé et qui figurent dans le plan de travail approuvé pour 2020-2021 ont été achevées, et des résumés d'orientation des rapports de ces évaluations ont été présentés au Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session en février 2020 :¹ i) évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ; et ii) bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays.

16. On trouvera ci-après un point, établi depuis le dernier rapport au Conseil exécutif à sa cent quarante-septième session en novembre 2020² sur les progrès accomplis concernant les évaluations figurant au plan de travail à l'échelle de l'OMS pour 2020-2021 et d'autres évaluations institutionnelles ponctuelles.

17. Le Bureau de l'évaluation a achevé une évaluation formative de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020). Le but de ces travaux était de tirer les enseignements de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux afin de fournir des orientations au Secrétariat de l'OMS en vue de la Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2020-2030). Le rapport a été remis en juin 2020.³

18. Sur la base de l'évaluation préliminaire, l'évaluation finale avait pour objectif de déterminer l'efficacité et la valeur ajoutée du mécanisme mondial et si celui-ci permettait toujours d'atteindre les cibles volontaires à l'échelle mondiale fixées pour 2025, et de décider de son éventuelle prolongation. L'évaluation finale portait sur les résultats de la mise en œuvre du plan de travail pour la période 2018-2019, qui est censé avoir pris en compte les recommandations issues de l'évaluation préliminaire, ainsi que le plan de travail pour 2020. Elle tenait compte également des enseignements tirés et de l'adoption des recommandations issues de l'évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, c'est-à-dire la mesure dans laquelle elles ont été mises en œuvre et avec quel effet. Le rapport de cette évaluation a été remis en novembre 2020.⁴ Le résumé d'orientation du rapport a été présenté au Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session en janvier 2021⁵ et il est également soumis à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé dans le document A74/10 Add.2.

19. L'objectif de l'évaluation formative à mi-parcours du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030 était d'évaluer la réalisation des six objectifs du Plan

¹ Documents EB146/38, EB146/38 Add.1 et EB146/36 Add.2.

² Bien qu'il ait été publié le 12 mai 2020, ce rapport a été examiné à la reprise de la cent quarante-septième session du Conseil exécutif en novembre 2020.

³ Evaluation of the Global strategy and action plan on ageing and health (2016-2020), Volume 1: Evaluation Report. Genève, Bureau de l'évaluation de l'OMS, 2020 ([https://www.who.int/publications/m/item/evaluation-of-the-global-strategy-and-action-plan-on-ageing-and-health-\(2016-2020\)-volume-1-evaluation-report](https://www.who.int/publications/m/item/evaluation-of-the-global-strategy-and-action-plan-on-ageing-and-health-(2016-2020)-volume-1-evaluation-report), consulté le 16 mars 2021).

⁴ Final evaluation of the global coordination mechanism on the prevention and control of noncommunicable diseases (GCM/NCD). Genève, Bureau de l'évaluation de l'OMS, 2020 (<https://www.who.int/publications/m/item/final-evaluation-of-the-global-coordination-mechanism-on-the-prevention-and-control-of-noncommunicable-diseases-volume-1-report>, consulté le 16 mars 2021).

⁵ Document EB148/7 Add.2.

d'action mondial, ainsi que les enseignements tirés du début à la fin de sa mise en œuvre dans les États Membres, par les partenaires internationaux et aux trois niveaux de l'Organisation. Cette évaluation illustre les succès obtenus, les problèmes rencontrés et les lacunes constatées dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial depuis 2013 ; elle dresse un bilan et propose des recommandations stratégiques en vue d'améliorer la mise en œuvre du Plan d'action mondial jusqu'en 2030 ; elle apporte en outre des données pour le prochain rapport de l'OMS sur la situation mondiale des maladies non transmissibles et d'autres rapports pertinents. Le rapport de cette évaluation a été remis en novembre 2020.¹ Le résumé d'orientation de ce rapport a été présenté au Conseil exécutif à sa cent quarante-huitième session en janvier 2021² et est soumis à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé dans le document A74/10 Add.1.

20. Un groupe d'étude externe a effectué, avec l'appui du Bureau de l'évaluation, un examen du Centre OMS pour le développement sanitaire à Kobe afin de faciliter la mise en conformité des objectifs du Centre avec le treizième programme général de travail, 2019-2023, ainsi qu'avec les processus de transformation connexes. Depuis sa création en 1995, le Centre OMS de Kobe bénéficie du soutien du Kobe Group³ par l'intermédiaire d'un mémorandum d'accord. Cet examen couvrait la période qui débute à la signature du troisième mémorandum d'accord avec le Kobe Group (2016-2026) et correspond aux budgets programmes 2016-2017 et 2018-2019 de l'OMS. Le rapport et les recommandations du groupe d'étude ont été présentés au Directeur général en octobre 2020.

21. Le Bureau de l'évaluation a également procédé, à la demande de la Scientifique-Cheffe, à une évaluation formative des activités de l'OMS avec les centres collaborateurs afin d'examiner l'utilité, l'efficacité et l'efficience de la contribution programmatique des centres collaborateurs à l'atteinte des objectifs et à l'obtention des résultats escomptés par l'OMS. Cette évaluation a permis de recenser les réalisations, les problèmes et les meilleures pratiques. En outre, elle dresse un bilan et propose des recommandations que la direction pourra utiliser pour élaborer des politiques et prendre des décisions. Le rapport de cette évaluation a été remis en mai 2020.⁴

22. Le rapport d'évaluation du programme de pays pour le Myanmar a été finalisé en février 2021. Les évaluations des programmes de pays ont principalement pour but de recenser les réalisations, les problèmes et les domaines où des améliorations sont possibles et de consigner les meilleures pratiques et les innovations de l'OMS dans un pays donné. À moyen terme, ces évaluations devraient permettre de disposer d'un corpus de données offrant un éclairage sur les problèmes systémiques auxquels l'Organisation doit prêter attention. Dans le cas des évaluations des programmes de pays, l'apprentissage institutionnel a pris une importance particulière car l'Organisation s'est explicitement engagée à obtenir un impact au niveau des pays – et à exploiter des données afin d'y parvenir – dans le cadre du treizième programme général de travail, 2019-2023. Dans ce contexte, le plan de travail pour l'évaluation 2020-2021 comprend une synthèse des évaluations des programmes de pays afin de tirer les enseignements des principales réalisations et des problèmes récurrents, dont la direction de l'OMS

¹ Mid-point evaluation of the implementation of the WHO global action plan for the prevention and control of noncommunicable diseases 2013-2020 (NCD/GAP). Genève, Bureau de l'évaluation de l'OMS, 2020 ([https://www.who.int/publications/m/item/mid-point-evaluation-of-the-implementation-of-the-who-global-action-plan-for-the-prevention-and-control-of-noncommunicable-diseases-2013-2020-\(ncd-gap\)](https://www.who.int/publications/m/item/mid-point-evaluation-of-the-implementation-of-the-who-global-action-plan-for-the-prevention-and-control-of-noncommunicable-diseases-2013-2020-(ncd-gap))), consulté le 16 mars 2021).

² Document EB148/7 Add.1.

³ Le Kobe Group est composé de la Préfecture de Hyogo, de la Ville de Kobe, de la Chambre de commerce et d'industrie de Kobe et de Kobe Steel, Ltd.

⁴ Evaluation of WHO's work with Collaborating Centres, Volume 1: Report. Genève, Bureau de l'évaluation de l'OMS, 2020 (<https://www.who.int/publications/m/item/evaluation-of-who-s-work-with-collaborating-centres-volume-1-report>), consulté le 16 mars 2021).

pourrait se servir pour améliorer les processus et les orientations institutionnels. Ce rapport de synthèse sera disponible au cours du deuxième trimestre 2021.

23. En raison des restrictions aux voyages imposées par la pandémie de COVID-19, il n'a pas encore été possible de mener à bien d'autres évaluations. Il n'a pas non plus été possible d'effectuer d'autres évaluations pour lesquelles les visites dans les pays sont essentielles du point de vue méthodologique, comme l'examen des fonctions normatives de l'OMS au niveau des pays et l'évaluation de l'utilisation des accords de services spéciaux.

24. Une évaluation indépendante est en cours afin de déterminer l'évolution de la transformation de l'OMS à ce jour et l'état de la mise en œuvre du plan et de l'architecture de la transformation. Cette évaluation : a) recensera les principales réalisations, les meilleures pratiques, les problèmes, les lacunes et les domaines où des améliorations sont possibles concernant la mise en œuvre de la transformation de l'OMS ; b) déterminera si les problèmes relatifs à la gestion du changement et les obstacles à la mise en œuvre ont été dûment étudiés et pris en compte ; c) proposera des recommandations, le cas échéant, sur la voie à suivre pour que la transformation de l'OMS soit complète et cohérente. Le rapport d'évaluation sera remis au cours du deuxième trimestre 2021 et le Bureau de l'évaluation en présentera un résumé d'orientation sous forme d'addendum au présent rapport.

25. Une évaluation de l'intégration des questions de genre, d'équité et de droits humains dans les activités de l'Organisation¹ est aussi en cours afin de déterminer dans quelle mesure ces questions ont été concrètement intégrées dans les activités de l'OMS à tous les niveaux, cette intégration a contribué efficacement aux résultats sanitaires dans les pays et l'Organisation a pu atteindre ses objectifs de manière optimale dans ce domaine (en interne et avec ses principaux partenaires). À cette fin, l'évaluation fera le bilan des réussites, des problèmes, des meilleures pratiques et des enseignements tirés et proposera des recommandations dont la direction pourra se servir pour faciliter les processus de prise de décisions pertinents. Alors que l'Organisation entame à peine la troisième année de la mise en œuvre du treizième programme général de travail et que le programme de développement durable à l'horizon 2030 doit encore être appliqué pendant 10 ans, l'évaluation sera surtout formative : elle aura pour but ultime de faciliter le débat interne et la prise de décisions afin que, dorénavant, l'OMS intègre le plus utilement possible ces questions critiques dans ses activités. Le rapport d'évaluation devrait être remis au cours du deuxième trimestre 2021.

Évaluations décentralisées

26. Le Bureau de l'évaluation fournit également un appui technique et une assurance de la qualité pour les évaluations décentralisées, notamment dans le cadre de sa participation à des groupes de gestion de l'évaluation, le cas échéant. Les examens indépendants successifs de la fonction d'évaluation de l'OMS ayant montré que les évaluations décentralisées doivent être renforcées, le Bureau de l'évaluation élabore actuellement un cadre pour celles-ci en menant des consultations à l'échelle de l'Organisation.

27. Dans la Région africaine, les calendriers d'évaluation ont été révisés pour tenir compte de la pandémie de COVID-19. L'évaluation du cadre d'action contre le VIH/sida dans la Région africaine de l'OMS, 2016-2020, devrait être achevée au premier trimestre 2021. Le rapport d'évaluation est actuellement examiné par l'équipe technique pour convenir des stratégies à appliquer afin de mettre en œuvre les recommandations. L'évaluation à mi-parcours du projet financé par Gavi, l'Alliance du vaccin

¹ Lorsqu'il a approuvé le plan de travail pour l'évaluation 2020-2021 à l'échelle de l'Organisation, le Conseil exécutif à sa cent quarante-sixième session a prié le Bureau de l'évaluation d'apprécier l'intégration des questions de genre, d'équité et de droits humains dans les activités de l'Organisation (voir le document EB146/3 et le document EB146/2020/REC/2, procès-verbaux de la troisième séance, section 3 – en anglais seulement).

au Soudan du Sud est actuellement révisée car le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2021. Le nouveau calendrier de l'évaluation sera établi avec le donateur au deuxième trimestre 2021.

28. Dans la Région des Amériques, conformément à l'engagement pris par l'OPS de continuer à améliorer la redevabilité et la transparence en 2020, la fonction d'évaluation a été révisée pour renforcer l'apprentissage institutionnel. L'Unité Évaluation de l'OPS est chargée d'établir un cadre qui donne des orientations et qui permette l'assurance de la qualité, l'assistance technique et l'appui d'experts pour la fonction d'évaluation de l'OPS. En raison de la pandémie de COVID-19, la plupart des évaluations prévues en 2020 dans la Région des Amériques ont été reportées. Plus précisément, l'évaluation du projet des systèmes de santé intégrés en Amérique latine et dans les Caraïbes prévue en 2020 est achevée et les évaluations suivantes sont en cours ou ont été reportées à 2021 : l'évaluation de la fonction de recherche à l'OPS, l'évaluation des ressources humaines pour la santé et l'évaluation finale du Programme commun FAO/OPS/PNUD pour le développement rural intégré à Ixil et à Cuilco (Guatemala).

29. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale a commandé une évaluation indépendante de l'intervention de l'OMS dans l'ensemble de la Syrie afin de fournir une évaluation complète, indépendante et solide de l'action d'urgence de l'Organisation en Syrie. Le rapport d'évaluation devrait être remis au cours du deuxième trimestre 2021. En outre, le Directeur régional a créé un groupe d'experts chargé de procéder à un examen à mi-parcours de la vision régionale *Vision 2023*. Cet examen devrait être achevé d'ici à juin 2021 et ses résultats seront présentés au Comité régional de la Méditerranée orientale en octobre 2021.

30. La Région de l'Asie du Sud-Est a continué de s'attacher à mettre en œuvre son plan de travail d'évaluation régional pour 2018-2019,¹ alors que certaines évaluations ont été reportées à 2020-2021. L'évaluation des groupes consultatifs techniques nationaux sur la vaccination dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est et l'évaluation de la mise en œuvre dans les domaines phares dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est de 2014 à 2018, qui avaient été reportées en raison de la pandémie de COVID-19, ont été achevées en 2020. L'évaluation de l'adaptation et de l'utilisation des lignes directrices de l'OMS en matière de santé reproductive, de la mère et du nouveau-né dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est a également été achevée.² En outre, la Région de l'Asie du Sud-Est révisé son cadre régional pour renforcer l'évaluation de l'apprentissage et du développement sur la base des enseignements tirés dans la Région pour fournir des orientations solides en vue d'améliorer les évaluations aux niveaux de la Région et des pays.

31. Dans la Région du Pacifique occidental, un examen de l'avancement de la mise en œuvre de la vision régionale intitulée *Vision d'avenir : devenir la Région la plus saine et la plus sûre* est en cours. Cette *vision d'avenir*, approuvée par le Comité régional du Pacifique occidental en octobre 2019, définit des orientations pour la coopération de l'OMS avec les États Membres et les partenaires dans la Région et constitue le plan de mise en œuvre du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023, au niveau régional.

¹ Document SEA/RC70/6-INF.DOC.2, actualisé en vue d'intégrer trois évaluations supplémentaires relatives à la santé de la famille, au genre et aux étapes de la vie.

² Tous les rapports des évaluations régionales sont disponibles à l'adresse <https://www.who.int/southeastasia/se-evaluation-reports> (consulté le 16 mars 2021).

ÉVALUATION PRÉCOCE POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE RAPIDE ET MODIFIER L'ORIENTATION

Étude conjointe d'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous

32. En 2019, le Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous a été approuvé par 12 organisations mondiales actives dans les domaines de la santé, du développement et de l'action humanitaire et qui s'emploient à ce que les cibles des objectifs de développement durable liés à la santé soient atteintes.¹ Ce partenariat vise à tirer parti plus efficacement du mandat, des avantages comparatifs et des capacités de chacune des 12 institutions pour obtenir collectivement de meilleurs résultats dans les pays.

33. Début 2020, une étude conjointe d'évaluabilité a été lancée pour permettre aux institutions signataires de savoir rapidement dans quelle mesure le partenariat disposait des éléments pour obtenir effectivement les résultats auxquels les partenaires souhaitaient arriver ensemble, et d'améliorer donc leur coordination, leur collaboration et la gestion globale à cette fin. Ainsi, le but ultime de l'évaluation était d'aider les institutions signataires à donner au partenariat le plus de chances possibles de soutenir les pays afin qu'ils atteignent les cibles ambitieuses des objectifs de développement durable liés à la santé, en particulier l'objectif 3.

34. Cette évaluation a été supervisée par un groupe de pilotage composé des responsables de l'évaluation (ou leurs représentants désignés) des 12 institutions signataires, sous la direction de l'OMS. Le rapport de l'étude d'évaluabilité, publié en juillet 2020,² comportait plusieurs recommandations essentielles tendant à ce que le partenariat soit davantage axé sur les résultats. Les partenaires y ont donné suite rapidement, résolument et positivement. En effet, une démarche inhabituelle pour un partenariat si grand et si hétéroclite, dont les membres ne disposent pas de mécanisme de gouvernance commun, les 12 institutions signataires ont publié en septembre 2020 une réponse commune, approuvée par les dirigeants de chaque institution, dans laquelle elles acceptaient l'intégralité des recommandations figurant dans le rapport et établissaient un plan d'action pour leur mise en œuvre.

35. Depuis, les partenaires ont considérablement progressé dans la mise en œuvre des recommandations. Ils ont examiné et revu leur but principal et leurs objectifs communs puis ont publié un document de synthèse qui présente plus précisément les résultats qu'ils tentent d'obtenir ensemble, une théorie du changement détaillée qui renforce ces objectifs communs et qui sert à orienter le partenariat vers les objectifs que ses membres partagent, et un cadre de suivi qui comporte des points de repère pour évaluer les progrès des partenaires. Le renforcement de la redevabilité au sein du partenariat et des liens entre les différents groupes de travail thématiques a également progressé. Enfin, les débats sur le financement du partenariat ont commencé début 2021 et se poursuivent.

36. L'étude conjointe d'évaluabilité non seulement est un exemple de l'importance des évaluations dirigées par l'OMS pour les activités de l'Organisation et de ses partenaires mais elle montre aussi l'intérêt d'une évaluation aux tout premiers stades d'une initiative institutionnelle – effectuée beaucoup

¹ L'Organisation internationale du travail (OIT) a rejoint le partenariat en février 2021, portant le nombre de membres à 13. Les autres partenaires sont : la Banque mondiale, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Gavi, l'Alliance du vaccin, le Mécanisme de financement mondial, l'OMS, ONU-Femmes, l'ONUSIDA, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF et Unitaid.

² Voir le rapport de l'étude d'évaluabilité : https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/sdg-gap-jea---final-report-23-july-2020.pdf?sfvrsn=158d226b_0 (consulté le 16 mars 2021).

plus tôt qu'habituellement –, au moment où elle permet de soulever des questions cruciales qui doivent être traitées avant de devenir des problèmes plus durables et plus difficiles à résoudre. Autre point positif, cette étude a également donné naissance à un partenariat pour l'évaluation. Alors que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 souligne la nécessité de renforcer les partenariats pour l'évaluation au cours de la décennie, l'étude crée un précédent pour des évaluations futures concernant les objectifs de développement durable, voire au-delà, et elle est adaptée par d'autres institutions. Une évaluation conjointe du plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous est prévue en 2023.

DES ÉVALUATIONS AUX POLITIQUES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS

37. Conformément aux normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, la finalité de toute évaluation commandée et réalisée doit être claire : les constats de l'analyse, les conclusions ou les recommandations doivent servir à orienter les décisions et les actions à entreprendre. On définit l'utilité d'une évaluation par sa capacité à contribuer de manière pertinente et opportune à l'apprentissage organisationnel.¹ Comme les États Membres souhaitent être informés du déroulement des évaluations, le Bureau de l'évaluation établit un rapport annuel qui présente ces informations (*Report on corporate and decentralized evaluations: findings, recommendations, actions and learning*).² On trouvera dans la présente section quelques exemples précis montrant comment les enseignements tirés d'évaluations institutionnelles influent sur les politiques et la prise de décisions dans l'Organisation.

38. Le treizième programme général de travail, 2019-2023, est un parfait exemple de l'utilité de l'évaluation, car certains enseignements tirés d'évaluations institutionnelles achevées en 2017 ont été pris en compte pour son élaboration, en particulier l'évaluation de la réforme de l'OMS (troisième stade, 2017), l'évaluation de la contribution du Secrétariat aux objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé (2017) et l'évaluation de la fonction normative de l'OMS (2017).

Évaluation du processus d'élection du Directeur général (2018)

39. L'évaluation du processus d'élection du Directeur général a eu lieu au cours d'une séance publique pendant la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif en janvier 2018. Les principaux résultats examinés par le Conseil exécutif concernaient le Code de conduite, le forum sur le Web, le forum des candidats, le processus de sélection et de vote, la procédure de désignation des candidats par le Conseil exécutif, le processus de vote à l'Assemblée de la Santé, le rôle du Secrétariat et le processus d'élection dans son ensemble.³ Le Secrétariat a ensuite été prié de présenter une proposition d'ajustements au processus d'élection du Directeur général et toutes révisions éventuellement nécessaires du Code de conduite.⁴ Pour faire suite aux recommandations issues de l'évaluation et après des consultations avec les États Membres,⁵ des ajustements et des éclaircissements ont été apportés au processus d'élection en ce qui concerne le Code de conduite, le forum des candidats, la procédure de désignation des candidats par le Conseil exécutif, la durée du processus d'élection, les modalités de

¹ Voir les Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, 2016, page 10 (<http://www.unevaluation.org/document/download/2700>, consulté le 16 mars 2021).

² A report on corporate and decentralized evaluations: findings, recommendations, actions and learning, mai 2021. Disponible, en anglais seulement, sur la page Web du Bureau de l'évaluation de l'OMS.

³ Voir le document EB142/26.

⁴ Décision EB142(8) (2018).

⁵ Voir le document EB146/39.

scrutin pour la désignation des candidats et la nomination du Directeur général et l'organisation du processus d'élection.¹ Les ajustements et éclaircissements sont les suivants :

- a) Code de conduite :
- i) les États Membres et les candidats doivent divulguer rapidement leurs activités de campagne en indiquant le montant et la source des financements de ces activités, et les États Membres proposant des personnes pour le poste de Directeur général doivent divulguer rapidement les informations concernant les subventions ou financements accordés à d'autres États Membres pendant la campagne électorale et au cours des deux années précédentes ;
 - ii) inclusion d'une disposition selon laquelle les candidats s'abstiennent de faire campagne à l'occasion de déplacements dans le cadre de leurs fonctions mais les candidats au poste de Directeur général en voyage officiel peuvent participer au forum sur le Web, aux forums des candidats et aux activités de campagne qui se tiennent en marge des sessions des comités régionaux ; et
 - iii) le Secrétariat affiche sur le site Web de l'OMS les informations concernant tous les candidats, dans le délai prévu au deuxième paragraphe de l'article 62 du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- b) forum des candidats : à l'avenir, deux forums des candidats seront convoqués : l'un précédant la session du Conseil au cours de laquelle des candidats seront désignés pour le poste de Directeur général et l'autre avant la session de l'Assemblée de la Santé au cours de laquelle la nomination aura lieu. Le premier forum des candidats prendra la forme d'entrevues avec les candidats et le deuxième prendra la forme d'une table ronde plus interactive entre les candidats et les États Membres et Membres associés participant au forum ; les deux forums seront diffusés publiquement. Aucun forum des candidats ne sera organisé si une seule personne est proposée pour le poste de Directeur général ;
- c) procédure de désignation des candidats par le Conseil exécutif : les entrevues avec les candidats au poste de Directeur général figurant sur la liste restreinte devront être limitées à 60 minutes et divisées entre un exposé oral d'une durée de 20 minutes maximum et une séance de questions-réponses d'une durée de 40 minutes maximum ; et le texte de l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil exécutif a été amendé pour que les entrevues se déroulent en séance publique et soient donc diffusées.
- d) durée du processus d'élection : à l'avenir, l'annonce des noms des candidats (ainsi que l'envoi aux États Membres de toutes les propositions, des curriculums vitae et de la documentation reçus dans le délai imparti) sera reportée jusqu'à une date ultérieure à la clôture de la dernière session des comités régionaux précédant la session du Conseil exécutif au cours de laquelle la désignation aura lieu, à condition que cette date précède d'au moins 10 semaines l'ouverture de ladite session. En outre, le mandat du Directeur général débutera à la mi-août de l'année de sa nomination, et le contrat du Directeur général en exercice sera modifié en conséquence ;

¹ Décisions EB146(22) (2020), EB147(12) (2020), WHA73(16) (2020) et WHA73(27) (2020) ; et résolution WHA73.6 (2020).

- e) système de scrutin : il a été décidé de continuer à procéder à la nomination du Directeur général au moyen d'un vote au scrutin secret sur papier, comme le prévoit actuellement le Règlement intérieur du Conseil exécutif et le Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé ;
- f) unité indépendante sur le plan opérationnel : le Directeur général a été prié de prendre les mesures appropriées pour faire en sorte que l'organisation de l'élection du Directeur général se déroule en toute indépendance vis-à-vis de tout candidat interne en créant, au sein du Secrétariat, une unité indépendante sur le plan opérationnel.

Évaluation du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées de l'OMS (2019)¹

40. Les principales recommandations issues de l'évaluation du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées de l'OMS étaient les suivantes : i) établir une feuille de route actualisée pour les maladies tropicales négligées ; ii) envisager de poursuivre l'intégration pour l'ensemble des maladies tropicales négligées dans le cadre du Programme ; et iii) renforcer globalement la fonction d'administration intégrée du Programme.

41. À l'issue de l'évaluation, le Département a été réorganisé, sa nouvelle structure s'appuyant davantage sur les fonctions et les plateformes pour faciliter l'intégration de l'ensemble des maladies tropicales négligées et l'établissement d'une nouvelle feuille de route pour les maladies tropicales négligées, 2021-2030, qui a été présentée en janvier 2021. À cet égard, dans le but de renforcer toujours davantage la coopération intersectorielle dans la lutte contre les maladies tropicales négligées, un document sur la santé mentale des personnes atteintes de maladies tropicales négligées, intitulé « Mental health of people with neglected tropical diseases – towards a person-centred approach » a été publié en collaboration avec le Département OMS Santé mentale et abus de substances psychoactives en 2020. En outre, la Stratégie mondiale 2015-2020 sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour accélérer et pérenniser les progrès dans la lutte contre les maladies tropicales négligées est en cours d'actualisation et accompagnera la feuille de route. D'autres documents compléteront également la nouvelle feuille de route : un cadre de suivi et d'évaluation, un cadre pour la pérennité, un argumentaire d'investissement, un schéma directeur pour la recherche sur les maladies tropicales négligées et une note de synthèse sur l'approche « une seule santé ». Enfin, le recrutement d'un administrateur de programme est en cours pour renforcer l'administration intégrée du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées au Siège.

Évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (2019)²

42. À l'issue de l'évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, six recommandations ont été formulées dans les domaines suivants : la communication, le renforcement des capacités, les mécanismes d'examen des propositions, les mécanismes de suivi, l'échange de connaissances et les partenariats. À sa trente et unième réunion en janvier 2020, le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif a proposé au Secrétariat d'agir sans

¹ Evaluation of the WHO Neglected Tropical Diseases Programme, Volume 1: Report. Genève, Bureau de l'évaluation de l'OMS, 2019 (https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/evaluation-ntd-report.pdf?sfvrsn=351a363f_2 et réponse de la direction : https://www.who.int/docs/default-source/documents/evaluation/management-response-ntd-evaluation-25april2020.pdf?sfvrsn=1b01bd59_2, consulté le 16 mars 2021).

² Initial Evaluation of the Framework of Engagement with Non-State Actors, Report and Annexes. Genève, Bureau de l'évaluation de l'OMS, 2019 (https://www.who.int/docs/default-source/documents/about-us/evaluation/fensa-report-final.pdf?sfvrsn=c62a32c5_8, consulté le 16 mars 2021).

attendre en vue d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation en accordant une attention particulière aux recommandations relatives au renforcement de la communication et des mécanismes de suivi et à l'élaboration d'une stratégie de collaboration.¹

43. Comme indiqué aux États Membres en janvier 2021,² afin d'avancer rapidement dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, le Secrétariat a élaboré un plan, guidé par les principes et les outils du Centre d'excellence de l'Organisation sur la gestion de projet, qui définit des activités pour faire suite aux six recommandations. La direction a également rédigé une réponse, qui est publiée sur la page Web du Bureau de l'évaluation.³ La mise en œuvre a considérablement progressé dans les domaines de la communication et du renforcement des capacités, grâce aux outils sur mesure mis au point et aux séances de formation proposées dans l'Organisation. En outre, un système de suivi et d'évaluation a été mis en place pour procéder à des évaluations et à un suivi réguliers afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre. Par ailleurs, le Comité d'examen des propositions au titre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques a été réactivé, ce qui réaffirme son rôle en tant qu'organe d'arbitrage et démontre le solide pilotage par l'équipe de direction, comme le demandaient les États Membres. Le réseau interne de points focaux pour le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques a été réactivé afin que celui-ci soit mis en œuvre suivant une approche institutionnelle rationalisée. Enfin, l'Organisation, aux trois niveaux, élabore actuellement une stratégie de collaboration avec les acteurs non étatiques et un plan pour sa mise en œuvre.

Problèmes communs

44. Comme il a été indiqué antérieurement,⁴ l'OMS a mis en place en 2018 un processus visant à ancrer l'apprentissage institutionnel dans ses travaux, dans le cadre duquel les directeurs des fonctions de responsabilité établissent une liste restreinte de problèmes communs récurrents d'ordre systémique, de différentes sources, et de leurs causes premières éventuelles, et dressent une liste de points à intégrer aux travaux en cours de concert avec les principaux intéressés, notamment en les intégrant aux efforts actuels de transformation. Cinq problèmes prioritaires ont été repérés en vue d'un suivi et certaines des mesures prises sont détaillées ci-dessous :

- a) coopération financière directe : grâce à une collaboration étroite aux trois niveaux de l'Organisation, la proportion de rapports sur la coopération financière directe en souffrance a considérablement baissé, passant de 10 % en 2015 à 0,6 % en septembre 2020, et les politiques relatives à la mise en œuvre directe et aux lettres d'accord de subvention ont été révisées ;
- b) renforcement des opérations, des capacités et de l'impact dans les pays : en 2018-2019, des examens dirigés par les bureaux régionaux ont été effectués dans plus de 80 pays de quatre Régions de l'OMS, et des initiatives ont été entreprises pour renforcer les capacités de direction et de gestion et l'efficacité des équipes au Bureau régional OMS de l'Afrique. En outre, l'Académie de l'OMS a été inaugurée en 2020 ;
- c) harmonisation de la planification, des budgets et du financement : le Secrétariat continue de renforcer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (dont l'essai et l'utilisation d'un nouveau tableau de bord des produits) et de la stratégie de rentabilité convenue par les États Membres ;

¹ Document EB146/3, paragraphe 57.

² Document EB148/39.

³ Voir la réponse de la direction à l'adresse <https://www.who.int/docs/default-source/documents/about-us/evaluation/management-response-fensa-evaluation-december2020.pdf> (consulté le 16 mars 2021).

⁴ Document EB147/5, paragraphe 5.

- d) mobilisation de ressources/financement/gestion des dotations : après la refonte importante du processus de mobilisation des ressources de bout en bout, un cadre stratégique de mobilisation des ressources pour 2019-2023 a été mis au point et un nouveau système de gestion de la mobilisation des contributeurs a été conçu ;
- e) chaîne d'approvisionnement/achats : les améliorations apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et aux processus d'achat ont permis à l'OMS d'intensifier considérablement ses activités d'achat pour faire face à la COVID-19.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

- 45. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

ANNEXE

**ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉVALUATIONS DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION
APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2020-2021 (EN FÉVRIER 2021)**

| | Date de début ^a | 2020 | | | | 2021 | | | |
|---|------------------------------------|--------------|----------|---------|----|----------|----|----|----|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES/CENTRALISÉES DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2020-2021 | | | | | | | | | |
| Bilan de 40 années de mise en œuvre des soins de santé primaires au niveau des pays | Avril 2019 | Achévé | | | | | | | |
| Évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques | Juin 2019 | Achévée | | | | | | | |
| Évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3 – Évaluation interinstitutions de l'action humanitaire lors de l'intervention face au cyclone Idai au Mozambique | Juillet 2019 | Achévée | | | | | | | |
| Évaluations des programmes de pays | Juillet 2019 | Kirghizistan | | Myanmar | | | | | |
| Évaluation de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020) | Septembre 2019 | Achévée | | | | | | | |
| Évaluation à mi-parcours du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 | Octobre 2019 | Achévée | | | | | | | |
| Évaluation de la fonction normative de l'OMS au niveau des pays | Octobre 2019 Phase de lancement | | | | | | | | |
| Évaluation finale du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles | | | Achévée | | | | | | |
| Évaluation de la transformation de l'OMS | | | En cours | | | | | | |
| Synthèse des évaluations des programmes de pays | | | En cours | | | | | | |
| Évaluation de l'intégration des considérations de genre, d'équité et de droits humains dans les travaux de l'Organisation ^b | | | | | | En cours | | | |

| | Date de début ^a | 2020 | | | | 2021 | | | |
|---|----------------------------|-----------------|----|----|----|------|----|----|----|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Évaluation du recours aux consultants et aux accords pour l'exécution de travaux par l'Organisation ^b | | | | | | | | | |
| Examen d'ensemble de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens | | | | | | | | | |
| Évaluation formative de la mise en œuvre du schéma directeur sur la recherche-développement pour la prévention des épidémies et de son plan d'action | | | | | | | | | |
| Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action stratégique relatif à la transition pour la poliomyélite | | | | | | | | | |
| Évaluation des activités de deux départements du Bureau régional OMS de la Méditerranée orientale : Maladies non transmissibles et santé mentale, et Science et information | | | | | | | | | |
| Évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axée sur les résultats | | | | | | | | | |
| Évaluation de l'utilisation des accords de services spéciaux | | | | | | | | | |
| Évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3 ^c | | En cours | | | | | | | |
| AUTRES ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES | | | | | | | | | |
| Évaluation de la coopération entre l'OMS et les centres collaborateurs | Septembre 2019 | Achevée | | | | | | | |
| Examen portant sur la mise en conformité des travaux du Centre OMS pour le développement sanitaire avec les objectifs de transformation de l'OMS | Octobre 2019 | Achévé | | | | | | | |
| Évaluation à mi-parcours de la stratégie de coopération de l'OMS avec la Thaïlande 2017-2021 | Novembre 2019 | Achevée | | | | | | | |
| Étude conjointe d'évaluabilité du Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous | | Achevée | | | | | | | |

ÉVALUATIONS DÉCENTRALISÉES DU PLAN DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION APPROUVÉ POUR LA PÉRIODE 2020-2021

Achevées

Évaluation de la mise en œuvre des programmes phares régionaux dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est (2014-2018)

Évaluation de l'adaptation et de l'utilisation des lignes directrices de l'OMS en matière de santé reproductive, de la mère et du nouveau-né dans la Région OMS de l'Asie du Sud-Est

En cours

Évaluation du cadre d'action contre le VIH/sida dans la Région africaine de l'OMS 2016-2020

Non encore lancées

Évaluation du Groupe sectoriel mondial pour la santé (à mener en 2021)

Évaluation des comités d'urgence et des comités d'examen du Règlement sanitaire international (2005)

Évaluation de l'interface entre santé et sécurité

T : trimestre.

^a La date de début est donnée pour les évaluations qui figuraient déjà dans le plan de travail pour 2018-2019 et qui ont donc commencé lors de la période biennale précédente. Elle n'est pas précisée pour les évaluations qui ont débuté en 2020-2021.

L'ordre dans lequel les évaluations sont présentées correspond à celui dans lequel elles ont commencé.

^b Évaluations supplémentaires demandées par le Conseil exécutif en janvier 2020.

^c Le Bureau de l'évaluation contribue régulièrement aux évaluations en cours du Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle.